

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régis par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24
juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Agrément du CMF n° 05-2016 du 11 février 2016

Siège social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 04 mai 2017, United Gulf Financial Services-North Africa informe les porteurs de parts du FCPR « Tunisian Development Fund III » qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du lundi 29 mai 2017, un dividende net de **351 millimes par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège d'United Gulf Financial Services-North Africa.

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régis par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24
juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

Agrément du Conseil du Marché Financier N°52-2009 du 23 décembre 2009

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

TUNISIE VALEURS a le plaisir d'informer les porteurs de parts de FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du vendredi **26 mai 2017** un dividende de **117,288 dinars** par part.

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de TUNISIE VALEURS.